



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 novembre 2023

Carrière : 900 nouveaux postes de surveillants pénitentiaires à pourvoir

Inscriptions ouvertes jusqu'au 25 novembre 2023 sur lajusticerecrute.fr/devenezsurveillant

Avec un budget sans précédent – qui dépasse pour la première fois les 10 milliards d'euros – et une réforme historique pour accélérer les carrières et revaloriser les professions, le ministère de la Justice poursuit ses efforts de recrutement, notamment pour renforcer le corps des surveillants pénitentiaires.

La loi d'orientation et de programmation, portée par Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, adoptée définitivement par le Parlement en octobre dernier dote le ministère de la Justice de moyens historiques qui permettront notamment de renforcer l'attractivité des métiers de surveillance.

Une nouvelle campagne de recrutement de surveillants pénitentiaires a démarré le 25 septembre 2023 avec l'ouverture des inscriptions à deux concours, le premier au niveau national et le second spécifique à l'Île-de-France. Elle se poursuivra jusqu'au 25 novembre 2023.

900 postes sont à pourvoir pour renforcer le corps des surveillants pénitentiaires qui incarne la troisième force de sécurité en France. Acteurs principaux de la détention, les surveillants pénitentiaires assurent la prise en charge des personnes qui sont confiées par l'autorité judiciaire à l'administration pénitentiaire, en veillant notamment à la bonne exécution des obligations pénales et à leur sécurité. Au quotidien, ils participent également à la lutte contre la récidive, aux côtés des personnels pénitentiaires d'insertion et de probation, en favorisant la réinsertion des personnes détenues.

Une profession revalorisée et une rémunération évolutive

La profession connaît des [revalorisations indiciaires et statutaires historiques](#) depuis 2022 destinées à rendre la carrière de surveillant beaucoup plus attractive.

Dès le 1^{er} janvier 2024, le corps des surveillants pénitentiaires connaîtra une réforme majeure en devenant un corps de catégorie B avec un recrutement désormais à niveau Bac.

Il est à noter que jusqu'à la fin 2024, les candidats au métier de surveillant pourront encore passer le concours à partir du niveau du brevet des collèges.

Les salaires intégreront les revalorisations annoncées en 2022 et 2023. 25 points d'indice supplémentaires seront acquis pour le premier grade du corps des surveillants. L'indemnité pour charges pénitentiaires (ICP) passera de 1 869 € nets en 2023 à 3 835€ en 2026 pour les personnels de surveillance.

Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2024, un surveillant en sortie d'école bénéficiera d'une rémunération nette de

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau de presse : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

1 985 €. En accédant au 3^{ème} grade du corps, un surveillant pourra gagner 3075 € nets mensuels.

Un métier de responsabilité avec de larges perspectives de spécialisation et d'évolution

Le métier de surveillant pénitentiaire intervient en lien étroit avec l'ensemble des services de la Justice ainsi que les forces de police et de gendarmerie. Outre l'affectation en détention dans les établissements pénitentiaires, le métier de surveillant offre une grande diversité de fonctions et permet de se spécialiser dans de nombreux domaines : formateur des personnels, moniteur de sport, membre d'une équipe locale de sécurité (ELSP), membre d'une équipe régionale d'intervention et de sécurité (ÉRIS), agent spécialiste cynotechnique, membre d'une unité hospitalière spécifique, agent de surveillance électronique, armurier, etc.

La profession permet d'évoluer rapidement, notamment vers des fonctions d'encadrement et d'accéder à plusieurs niveaux de responsabilité, grâce à l'accès au corps de commandement (les officiers). Dans le cadre de la dernière réforme statutaire, le corps de commandement évoluera d'ailleurs vers la catégorie A dès le 1er janvier 2024 (2 400 agents concernés aujourd'hui).

Deux concours pour devenir surveillant pénitentiaire

Un concours national : à l'issue de leur formation, les lauréats de ce concours choisissent leur affectation parmi l'un des 186 établissements de France, en fonction de leur rang de classement et des postes proposés par l'administration pénitentiaire.

Un concours spécial en Île-de-France : les lauréats de ce concours exerceront en Île-de-France dès leur sortie de formation, et s'engageront à exercer pendant 6 ans dans leur établissement d'affectation. Ils percevront une **prime de fidélisation de 8 000 euros versée en 3 fois, dont 4 000 euros dès le premier mois**. Les établissements concernés en Île-de-France sont :

- Les centres pénitentiaires de Bois-d'Arcy, Fresnes, Nanterre, Paris-La Santé, Sud Francilien et de Meaux-Chauconin
- Les maisons d'arrêt de Fleury-Mérogis, Osny-Pontoise et Villepinte

LES CONCOURS : MODALITÉS ET CONDITIONS D'ACCÈS

Les inscriptions sont ouvertes du **25 septembre au 25 novembre 2023**. Un candidat ne peut s'inscrire qu'à un seul concours parmi le concours national et le concours spécial Île-de-France (voir ci-dessous).

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le **10 janvier 2024** et seront suivies, pour les admissibles, d'épreuves d'admission **du 20 mars au 19 avril 2024**. Les résultats seront connus le **17 mai 2023**.

Il est également possible de devenir surveillant par la reconnaissance des acquis d'expérience professionnelle à l'oral (RAEP) avec 3 ans d'expérience minimum dans la sécurité.

Les candidats doivent :

- Être de nationalité française
- Être âgé de 18 ans minimum à 45 ans maximum au 1^{er} janvier 2022
- Être titulaire du brevet national des collèges ou d'un diplôme ou titre classé au moins de niveau 3
- Être en possession de ses droits civiques et d'un casier judiciaire vierge

Plus d'informations sur lajusticerecrute.fr/devenezsurveillant